



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27/04/2026

Suite à la convocation de **Monsieur le Maire**, en date du **23/04/2026**, le Conseil Municipal s'est réuni, le **27/04/2026** à **19:10**, dans la Salle du Conseil (Mairie).

LISTE DES PRÉSENTS

Maryline ALLAFORT, Ludovic BARDEAU, Fabrice CHATEAU, Kévin COUSSY, Jean-Luc DOUCET, Pauline HOUBIGAND, Marion LAGRAULET, Christelle LEGELEUX, Hubert PAULHIAC, Rita SZUBERT, Marina ZYGELMAN

11 élus sont présents, le quorum est atteint

PROCURATIONS

- **Olivier BILLAUD**, excusé·e, donne pouvoir à **Marion LAGRAULET**
- **Yveline BONNEVILLE**, excusé·e, donne pouvoir à **Rita SZUBERT**
- **Grégory VEDRENNE**, excusé·e, donne pouvoir à **Ludovic BARDEAU**

ABSENTS

Pierrick CHABOT-DUBREUIL (Arrivé à 19:52)

Les votes se déroulent donc sur **14 voix**, avec majorité à **8 voix**.

Maryline ALLAFORT se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026/00028 : Ajout à l'ordre du jour

Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour : "Création de deux nouvelles commissions"

RÉSULTAT DU VOTE

POUR: 14 **CONTRE: 0** **ABS: 0**

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2026/00029 : Approbation du procès-verbal du 1er avril 2026

RÉSULTAT DU VOTE

POUR: 14 **CONTRE: 0** **ABS: 0**

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2026/00030 : Taxes locales – imposition 2026

Il doit être décidé des taux d'imposition des taxes locales : taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non-bâti, et taxe d'habitation.

DÉBATS :

La commission finance réunie le 14 avril a décidé de n'appliquer aucune modification sur les taxes locales pour 2026, ni sur le bâti, ni sur le non-bâti.

Monsieur le Maire donne lecture de la notification des bases des taux d'imposition de 2026 concernant les taxes directes locales fournie par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Le conseil, après avoir délibéré, conserve les taux d'imposition des taxes locales comme suit :

- **TFB (taxe foncière sur le bâti) : 43,92 %**
- **TFNB (taxe foncière sur le non bâti) : 87,64 %**
- **TH (taxe d'habitation) : 9,99 %**

RÉSULTAT DU VOTE

POUR: 14 **CONTRE: 0** **ABS: 0**

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2026/00031 : Admission en non-valeur 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil une créance (titres de cantine et ordres de versement non honorés au paiement malgré les procédures employées) d'un montant de 113,60€.

Il convient de régulariser la situation budgétaire d'admettre cette somme en non-valeur.

DÉBATS :

Le Conseil Municipal décide de mettre en non-valeur les sommes de cantine de 18,20€, 6€ et 15,6 € car les montants restants à régler sont inférieurs au seuil de poursuite.

En revanche, la double somme de 36,90 € correspondant par 2 fois à un ordre de virement dont nous ne connaissons pas l'origine (COTG UR 727), le Conseil souhaite se renseigner davantage sur ces reliquats avant de se prononcer sur la mise en non-valeur. Nous continuons donc les recherches via le Trésor Public, pour essayer de faire recouvrer la dette.

RÉSULTAT DU VOTE

POUR: 14 **CONTRE: 0** **ABS: 0**

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2026/00032 : Compte Financier Unique 2025

Le CFU se substitue dorénavant au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la commune, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte synthétique et des taux de contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Monsieur le Maire présente le CFU de l'année 2025.

À 19:48, **Fabrice CHATEAU** quitte momentanément la séance.

Il reste 13 voix délibératives. Le quorum est maintenu.

La séance est maintenant présidée par **Rita SZUBERT**, Monsieur le Maire quittant la salle quelques instants. Ce vote uniquement se déroule donc sur 13 voix.

RÉSULTAT DU VOTE

POUR: 13 **CONTRE: 0** **ABS: 0**

Adopté à l'unanimité

À 19:52, retour en séance de **Fabrice CHATEAU**.

Le conseil est désormais composé de 14 membres présents ou représentés. La majorité passe à 8 voix.

À 19:52, arrivée en cours de séance de **Pierrick CHABOT-DUBREUIL**.

Le conseil est désormais composé de 15 membres présents ou représentés. La majorité passe à 8 voix.

DÉLIBÉRATION N° 2026/00033 : Affectation du résultat

Après avoir entendu le compte financier unique 2025, considérant que le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat, le conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 en 2026 soit 445 093, 02€.

RÉSULTAT DU VOTE

POUR: 15 **CONTRE: 0** **ABS: 0**

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2026/00034 : Budget primitif 2026

Vu l'exposé du Maire présentant le détail des dépenses et des recettes de chacune des deux sections du budget primitif 2026 (Fonctionnement et Investissement),

Vu l'explication des responsables de commissions expliquant leur prévisionnels (voirie, bâtiments, attractivité/festivités, communication, patrimoine et chemins, etc..),

Vu le code général des collectivités territoriales, considérant que la nomenclature autorise la mise en place de la fongibilité des crédits (hors dépenses du personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

Il est proposé le budget primitif 2026 suivant :

- Fonctionnement – Dépenses : 878 984 €
- Fonctionnement – Recettes : 878 984 €
- Investissement – Dépenses : 357 069,86 €
- Investissement – Recettes : 357 069,86 €

DÉBATS :

Après en avoir délibéré, le Conseil :

– vote le budget primitif 2026 par chapitre , qui s'équilibre :

- à 878 984 € en fonctionnement
- à 357 069,86 € en investissement

– approuve le principe de fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections

– autorise le maire à signer les documents relatifs à ce dossier

RÉSULTAT DU VOTE

POUR: 15 **CONTRE: 0** **ABS: 0**

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2026/00035 : Désignation d'un correspondant Défense

Vu la circulaire ministérielle relative à la désignation des correspondants défense au sein des conseils municipaux,

Considérant l'intérêt pour la commune de désigner un élu référent en matière de défense,

Considérant le rôle du correspondant défense dans l'information et la sensibilisation des administrés aux questions de défense,

Monsieur le Maire propose de désigner en qualité de correspondant Défense Monsieur Christian GIBIAT qui se présente candidat au poste.

RÉSULTAT DU VOTE

POUR: 15 **CONTRE: 0** **ABS: 0**

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2026/00036 : Convention d'occupation de la maison Leblond et de l'ancienne poste

Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de réaliser une convention d'occupation de la maison Leblond et de l'ancienne poste pour les besoins de l'association Félibrée Abjat 2026.

DÉBATS :

Le Conseil, après avoir pris connaissances des conventions de mise à disposition gracieuse de ces locaux, autorise le Maire à signer les documents au profit provisoire de Félibrée Abjat 2026.

RÉSULTAT DU VOTE

POUR: 15 **CONTRE: 0** **ABS: 0**

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2026/00037 : Nouvelles commissions

Vu les besoins de la commune dans ces domaines,

Vu l'envie de plusieurs conseillères et conseillers municipaux de se réunir pour travailler conjointement sur ces sujets, il est proposé de créer de nouvelles commissions :

Commission Enfance, Ecole et Sports : la responsable est Marion Lagraulet, accompagnée de Marina Zygelman, Pierrick Chabot-Dubreuil, Ludovic Bardeau.

Commission Inclusion Sociale : la responsable est Pauline Houbigand, accompagnée de Marina Zygelman, Christelle Legeleux, Marion Lagraulet

Le référent à l'**association des Communes Forestières de France** (Hubert Paulhiac) doit avoir un référent. Pierrick Chabot-Dubreuil se porte candidat.

RÉSULTAT DU VOTE

POUR: 15 **CONTRE: 0** **ABS: 0**

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à **23:00**.

Le Secrétaire de séance,

Maryline ALLAFORT

Le maire,

Fabrice CHATEAU

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le **05/06/2026 à 19:00.**